



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/PV - N° 2025 / 118

**Réglementation définitive du stationnement
Interdiction de stationner sur les bandes jaunes sur l'ensemble de la Ville****LA MAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU le code de la Route, notamment son article R.417-11 ;

VU le code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2122-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes (modifié) ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 07 juin 1977 (modifié) ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer les conditions d'occupation du domaine public sur la commune d'Eaubonne ;

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité d'interdire le stationnement matérialisé par une bande jaune aux endroits définis dans cet arrêté ;

CONSIDÉRANT qu'un acte réglementaire peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé ;

ARRÊTE

✍ **ARTICLE 1 :** Le présent arrêté abroge et remplace tous les arrêtés instaurant des bandes jaunes en vigueur à ce jour, à compter de son entrée en vigueur.

✍ **ARTICLE 2 :** A compter de la mise en place de la signalisation horizontale, le stationnement des véhicules sera strictement interdit et déclaré comme gênant à l'arrêt et au stationnement au niveau des bandes jaunes sur l'ensemble du territoire.

✍ **ARTICLE 3 :** Les prescriptions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la mise en place de la signalisation horizontale.

✍ **ARTICLE 4 :** Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra être déplacé ou mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire, conformément aux dispositions de cet arrêté.

✍ **ARTICLE 5 :** Les bandes jaunes sont instituées dans les rues suivantes :

Quartier Flammarion :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue Auguste Renoir	Au droit du N° 1
Rue des Beaux Sites	Angle rue de Saint-Prix
Avenue du Bois Joli	Angle rue de Saint-Prix
Rue de la Briqueterie	Côté Pair et Impair
Rue Carpeaux	Au droit du N°1
Rue Carpeaux	Au droit du N°2 A
Rue Carpeaux	Angle route de Saint-Leu
Rue du Docteur Roux	Au droit du N° 41
Rue Edmond Rostand	Au N°3, N°4 et N°6
Rue Flammarion	Face au N°6 au N°10
Rue Flammarion	Face au N°12
Rue Flammarion	Angle rue de Montmorency
Rue Henri Dunant	Angle route de Montlignon

Rue Jean Bouin	Angle rue du Docteur Roux
Rue Pierre Baudin	Au droit du N°9
Rue Louis Armand	Au droit du N° 4
Rue des Moulinets	Au droit du N°1
Rue des Moulinets	Au droit du N°2
Rue Mozart	Angle route de Montlignon
Rue Mozart	Angle rue des Moulinets
Rue de la Plaine	Angle rue de Montmorency
Rue des Roses	Angle rue de Saint-Prix
Route de Saint Leu	Au droit du N°40
Route de Saint Leu	Au droit du N°42
Route de Saint Leu	Au droit du N°66
Route de Saint Leu	Au droit du N°72 au N°80

Quartier Jean-Jacques Rousseau

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue Alphonse Ricard	Au droit du N°2 et en face
Rue d'Andilly	Au droit du N°2 au N°18
Rue André Chénier	Angle rue Stéphane Proust
Place Dehaynin	Angle Boulevard de la Mairie
Place Dehaynin	Angle Maréchal Dode
Rue Deletain	Angle Stéphane Proust
Rue de l'Epargne	Angle rue Marcelin Berthelot
Rue de l'Epargne	Face au N°7
Rue de l'Epargne	Entre le N°9 et le N°11
Rue Lafayette	Au droit du N°17
Rue Lafayette	Au droit du N°34
Rue Lafayette	A l'angle de l'avenue Jean Jacques
Rue Hennocque	Au droit du N°2 et en face
Rue Hennocque	Au droit du N°3 et en face
Rue Hennocque	Au droit du N°4 au N°6
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle avenue Voltaire
Avenue Jean Jacques Rousseau	Au droit du N°16bis au N°18
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle Maréchal Dode
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle Pauline Stevens
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle avenue Victor Hugo
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle avenue Pasteur
Avenue Jean Jacques Rousseau	Angle rue Marcelin Berthelot
Rue Jean Thomas	A l'angle de la rue Deletain
Boulevard de la Mairie	Angle rue Marcelin Berthelot
Boulevard de la Mairie	Angle Victor Hugo
Boulevard de la Mairie	Angle René Lutreau
Boulevard de la Mairie	Angle Pauline Stevens
Boulevard de la Mairie	Angle Maréchal Dode
Avenue du Maréchal Dode	Au droit du N°2 et en face
Avenue du Maréchal Dode	Angle avenue Jean Jacques
Avenue du Maréchal Dode	Au droit du N°30 et en face
Avenue du Maréchal Dode	Au droit du N°36
Avenue du Maréchal Dode	Au droit du N°52 et en face
Route de Margency	Au droit du N°2
Route de Margency	Au droit du N°29
Route de Margency	A l'angle de la rue Lafayette
Avenue Pasteur	Angle boulevard de la Mairie

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250224-A2025-118-AR
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Avenue Pauline Stevens	Angle route de Montlignon
Avenue Pauline Stevens	Au droit du N°29 et en face
Avenue Pauline Stevens	Angle Boulevard de la Mairie
Avenue René Lutreau	Au droit du N°1 et du N°2
Avenue René Lutreau	Au droit du N°20 et du N°29
Avenue René Lutreau	Angle route de Montlignon
Rue Rossini	A l'angle de l'allée Rossini
Rue Rossini	Au droit du N° 1
Rue Rossini	Face au N° 1
Rue Rossini	Angle rue Stéphane Proust
Rue Stéphane Proust	Au droit du N° 47
Rue Jean Thomas	Au droit du square de jeu Delétain
Rue Jean Thomas	Angle rue André Chénier
Avenue Victor Hugo	Angle avenue Jean Jacques
Avenue Victor Hugo	Angle boulevard de la Mairie
Avenue Victor Hugo	Face à la Pharmacie

Quartier Cerisaie Jean Macé :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue Abbé de l'Épée	Au droit du N°17
Rue Alphonse Daudet	Angle avenue Alexandre Dumas
Avenue Alsace la Lorraine	Angle rue Emile Zola
Avenue Amiral Courbet	Angle rue Emile Zola
Avenue de l'Architecte Ledoux	Au droit du N°1 et N°2
Avenue de l'Architecte Ledoux	Face au N°7
Avenue de l'Architecte Ledoux	Angle Saint Lambert
Avenue Beaulieu	Au droit du N°7
Avenue Beaulieu	Au droit du N°8 angle Danton
Rue Beauséjour	N°9
Rue Carnot	Au droit du N°1 en Face
Rue de la Cerisaie	Au droit du N°12 et du N°14
Rue de la Cerisaie	Angle rue des Pâquerettes
Rue Colette	Angle Avenue Marguerite
Rue Colette	Au droit du N°12
Rue Colette	Au droit du N°42
Rue Emile Zola	Au droit du N°34
Rue Emile Zola	Au droit de la Résidence La sablière
Rue Emile Zola	Angle Avenue de la Liberté côté
Rue de la Gaité	Angle Chaussée Jules César
Rue George V	Angle rue Lamartine
Rue George V	Au droit du N°18
Rue George V	Au droit du N°19
Rue Locarno	Au droit du N°16

Quartier Cerisaie Jean Macé (suite) :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue George V	Angle Marie Eugénie côté Pair et
Rue George V	Au droit du N°56 et du N°63
Rue Henri Rouzée	Au droit du N°2 et en face au N°2
Rue Henri Rouzée	Au droit du N°13 et du N°16
Rue Henri Rouzée	Angle rue Jean Doyen
Rue des Jardins	Entre rue George V et la rue Louis Masson (côté pair et impair)
Rue des Jardins	Sur 15 ML avant l'intersection de la rue Joseph Bethenod côté pair et
Rue des Jardins	Au droit du n°10 sur 5ML

Rue des Jardins	Angle rue de la Cerisaie
Rue Jean Doyen	Au droit du N°9
Rue Jean Doyen	Au droit du N°12
Rue Jean Doyen	Au droit du N°20 et du N°21
Rue Jean Doyen	Angle Pierre Brossolette
Rue Joseph Bethenod	N°6
Rue Joseph Bethenod	N°7
Rue Joseph Bethenod	Au droit du N°28
Rue Joseph Bethenod	Au droit du N°38
Rue Joseph Bethenod	Au droit du N°37 et en face
Rue Joseph Bethenod	Au droit du N°46 et du N°538
Rue Joseph Bethenod	Angle rue des Pâquerettes
Chaussé Jules César	Au droit du N°6 et N°8bis
Chaussé Jules César	Au droit du N°20 et N°22
Chaussé Jules César	Au droit du N°36
Chaussé Jules César	Au droit du N°102 bis au N°118
Chaussé Jules César	Angle rue de la Gaité
Chaussée Jules César	Angle rue Georges Chabert
Avenue de la Liberté	Angle rue Emile Zola
Rue Locarno	Au droit du N°18
Rue Louis Blanc	Au droit du N°2
Rue Louis Masson	Au droit du N°38ter
Rue Louis Masson	Angle rue des Jardins
Avenue Madame d'Houdetot	Angles avenue Saint Lambert
Avenue Madame d'Houdetot	Sur l'ensemble de l'avenue, côté
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°57
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°55
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°49
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°47
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°43
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°41
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°39
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°37
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°36
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°34
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°21
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°19
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°17
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°15
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°13

Quartier Cerisaie Jean Macé (suite) :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°11
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N° 9
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N° 7
Avenue Madame d'Houdetot	Au droit du N°5
Avenue Marguerite	Angle rue Marcel Sembat
Avenue Marguerite	Au droit du N°21 au N°23
Avenue Marguerite	Au droit du N°24
Avenue Marguerite	Au droit du N°35 angle Locarno
Avenue Marguerite	Angle George V côté Pair et Impair
Rue des Pâquerettes	Angle rue de la Cerisaie
Rue des Pâquerettes	Au droit du N°42
Allée du Parc	A l'entrée de la rue côté Pair et Impair
Rue du Docteur Peyrot	Au droit du N°8
Rue du Docteur Peyrot	Au droit du N°17
Rue du Docteur Peyrot	Au droit du N°19 et face côté impair
Rue des Pendants	Au droit du N°3

Rue des Pendants	Au droit du N°5
Boulevard du Petit Château	Au droit du N°46 au N°48
Boulevard du Petit Château	Angle Architecte Ledoux
Boulevard du Petit Château	Angle Madame d'Houdetot
Rue Pierre Brossolette	Au droit du N°16 et du N°20
Rue Pierre Brossolette	Angle rue Etienne d'Orves
Rue Raspail	Au droit du N°20
Rue Raspail	Au droit du N°3120
Boulevard de la République	Angle avenue Alsace la Lorraine
Boulevard de la République	Angle avenue Amiral Courbet
Boulevard de la République	Angle avenue de la Liberté
Rue des Robinettes	Au droit du N°54 au N°60
Rue des Robinettes	Au droit du N°55 angle Beauséjour
Rue des Robinettes	Au droit du N°59
Rue des Robinettes	Au droit du N°61 au N°63
Rue des Robinettes	Au droit du N°72
Rue des Robinettes	Au droit du N°73 au N°75
Rue des Robinettes	Au droit du N°80
Rue des Robinettes	Au droit du N°83
Rue des Robinettes	Au droit du N°90
Rue des Robinettes	Angle Jean Macé
Avenue Saint Lambert	Au droit du N°4
Avenue Saint Lambert	Au droit du N°36 et en Face
Avenue Saint Lambert	Au droit de l'École
Route de Saint Leu	Au droit du N°39 au N°41
Route de Saint Leu	Au droit du N°59
Route de Saint Leu	Au droit du N°69 et N°71
Route de Saint Leu	Au droit du N°85
Route de Saint Leu	Au droit du N°93 au N°99
Route de Saint Leu	Au droit du N°105 au N°109
Rue des Vergers	Au droit du N°27bis

Quartier Paul Bert :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue Alice	Au droit du N°6
Rue Alice	Angle Honoré de Balzac
Avenue de l'Alliance	Au droit du N°5
Avenue de l'Alliance	Au droit du N°7
Avenue de l'Alliance	Au droit du N°9
Avenue de l'Alliance	Au droit du N°18
Avenue de l'Alliance	Au droit du N°32
Avenue de l'Alliance	Angle Seny
Avenue de l'Alliance	Angle Danielle Casanova
Rue des Alouettes	Au droit du N°2
Rue des Alouettes	Au droit du N°4
Rue des Alouettes	Au droit du N°6
Rue des Alouettes	Au droit du N°29
Rue Anatole France	Angle Bois Meslé
Rue Anatole France	Angle Ernest Renan
Rue Ernst Renan	Au droit du N°36
Rue Beaulieu	Angle Estienne d'Orves et place Danton (côté
Rue des Boers	Du N°17 au N°102
Rue des Boers	Angle rue Edouard Vaillant
Rue du Bois Meslé	Angle rue Ernst Renan
Rue du Bois Meslé	Angle rue Seny
Rue du Bois Meslé	Au droit du N°3

Rue du Bois Meslé	Au droit du N°5
Rue du Bois Meslé	Au droit du N°9
Rue du Bois Meslé	Au droit du N°11
Rue du Bois Meslé	Le long de la voie ferrée
Rue des Bussys	Au droit du N°2
Rue des Callais	Face au N°9bis et N°11
Rue des Callais	Au droit du N°95 et N°97 à abroger
Avenue Danielle Casanova	Au droit du N°10
Avenue Danielle Casanova	Angle du Bois Meslé
Avenue Danielle Casanova	Angle Honoré de Balzac
Rue Carnot	Angle Chaussée Jules César
Rue Charles Goguel	Au droit du N°4 et en Face
Rue Charles Goguel	Au droit du N°9 et sur toute la longueur
Rue Charles Goguel	Au droit du N°21 et N°25
Place Danton	Angle avenue Beaulieu
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°11 et en face du N° 11
Rue Edouard Vaillant	Angle avenue Jeanne
Rue Edouard Vaillant	Angle rue Suzanne
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°25
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°24 et en face
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°30
Rue Edouard Vaillant	Angle Vercingétorix
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°42 et N°44
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N°52 et N°59
Rue Edouard Vaillant	Au droit du N° 68 / N° 70 et au droit du N° 73
Rue d'Enghien	Au droit du N°17 et N°19
Rue d'Enghien	Au droit du N°23 et N°25
Rue d'Enghien	Angle Pierre Corneille
Rue Estienne d' Orves	Au droit du N° 11
Rue Fauveau	Au droit du N°4
Rue de la Gaité	Angle rue des Robinettes
Rue Jean Moulin	Au droit du N°16 au N°22
Rue Jean Macé	Angle rue des Robinettes
Rue Jean Macé	Angle avenue Madame d'Houdetot
Avenue Jeanne	Angle Chaussée Jules César
Avenue Jeanne	Au droit du N° 1 / N° 2 / N° 3 et N° 4
Avenue Jeanne	Angle Edouard Vaillant
Rue Louis Fiévet	Angle rue de Verdun
Allée Louis Fiévet	Angle rue Louis Fiévet
Impasse Madeleine	Angle République
Rue Lamartine	Angle rue George V
Rue Lamartine	Angle avenue Madame d'Houdetot
Rue de la Paix	Angle boulevard de la République
Rue Pierre Brossolette	De la rue Etienne d'Orves et au droit du N° 26
Rue Pierre Brossolette	Entre le N°26 et N° 28
Boulevard de la République	Angle avenue Edouard Détaillé
Boulevard de la République	Angle Samson Davillers
Rue des Robinettes	Angle Rue Maria Deraisme

Quartier Paul Bert (suite) :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Route de Saint Gratien	Au droit du N°13
Route de Saint Gratien	Au droit du N°29
Route de Saint Gratien	Angle rue du Bois Meslé
Route de Saint Gratien	Angle rue des Alouettes
Route de Saint Gratien	Angle rue des Bussys côté Pair et Impair
Avenue Saint Lambert	Angle avenue Madame d'Houdetot

Avenue Samson Davillers	Angle rue Edouard Vaillant
Rue Seny	Au droit du N°19
Rue Seny	Au droit du N°26
Rue Seny	Angle rue du Bois Meslé
Rue Serpente	Angle rue des Boers
Rue Suzanne	Angle Chaussée Jules César
Rue Suzanne	Face au N° 28
Rue Suzanne	Au droit du N°29
Rue Suzanne	Au droit du N°27 et N° 25
Rue Suzanne	Au droit du N°23
Rue Suzanne	Au droit du N°21
Rue Suzanne	Au droit du N°19
Rue Suzanne	Au droit du N°17
Rue Suzanne	Au droit du N°15
Rue Suzanne	Au droit du N°13
Rue Suzanne	Au droit du N°11
Rue Suzanne	Au droit du N°09
Rue Suzanne	Au droit du N°07
Rue Suzanne	Au droit du N°08
Rue Suzanne	Au droit du N°10
Rue Suzanne	Au droit du N°12
Rue Suzanne	Au droit du N°12 et N° 14
Rue Suzanne	Au droit du N°16
Rue Suzanne	Au droit du N°18
Rue Suzanne	Au droit du N°20bis
Rue Suzanne	Au droit du N°22
Rue Suzanne	Au droit du N°26
Rue Suzanne	Au droit du N°26 et N°28
Rue Suzanne	Angle Edouard Vaillant
Rue Tuleu	Au droit du N°12
Rue Tuleu	Au droit du N°13
Rue Tuleu	Au droit du N°15
Rue Tuleu	Au droit du N°27
Rue Tuleu	Angle avenue de l'Alliance
Rue Tuleu	Angle Rabelais côté Pair et Impair
Rue Vercingétorix	Angle Edouard Vaillant
Rue Vercingétorix	Au droit du N°11
Rue Vercingétorix	Angle Chaussée Jules César
Rue de Verdun	Angle rue Louis Fiévet
Rue des Vergers	Angle rue Lamartine

Quartier Mont d'Eaubonne – Centre-Ville :

NOM DE LA VOIE	NUMÉRO
Rue du Bois Jacques	Au droit de la rue de la Convention
Rue du Bois Jacques	Entre la rue Désiré Bertrand et l'entrée de la résidence rue du Bois Jacques
Rue de Budenheim	Au droit du N°18
Rue de l'Eglise	Angle rue Gabriel Péri
Rue d'Enghien	Au droit du N°1 à l'Hôtel de Ville
Rue d'Enghien	Au droit du N°19 à l'angle de la rue Alfred De
Rue d'Enghien	Au droit du N°23 au N°27
Rue d'Enghien	Angle rue Michelet
Rue d'Enghien	Angle de la rue Pierre Corneille
Rue Gabriel Péri	Au droit du N°1 (BAV)
Rue Gabriel Péri	Face au N°19
Rue Gabriel Péri	De l'intersection de la rue Marcuard à la rue Jean Mermoz

Rue Gabriel Péri	Face à la rue Jean Mermoz côté Pair
Rue Gabriel Péri	Au droit de l'Église
Rue Gabriel Péri	Angle boulevard de la Mairie
Avenue Jean-Jacques Rousseau	Au droit du N°9 au N°15
Avenue Jean-Jacques Rousseau	En face au N°13 et N°15

Quartier Mont d'Eaubonne – Centre-Ville (suite) :

Rue Marcuard	Angle rue Henri Barbusse côté impair
Boulevard de la Mairie	Toute la rue
Rue Michelet	Angle rue d'Enghien
Avenue de Paris	Contre allée Parking du N°40 au N°44
Rue de la Persévérance	Au droit du N°28
Rue de la Persévérance	Face au 13 et 15
Rue Pierre Corneille	Angle rue d'Enghien
Rue Racine	Angle rue Waldeck Rousseau et au droit du N°16 et 16bis
Rue Racine	Angle rue de la Persévérance
Boulevard de la République	Angle avenue Alsace la Lorraine
Boulevard de la République	Angle avenue Amiral Courbet
Boulevard de la République	Angle avenue de la Liberté
Rue du Docteur Schweitzer	Au droit du N°9
Rue du Docteur Schweitzer	Angle rue d'Enghien
Rue de Soisy	Au droit du N°35
Rue Waldeck Rousseau	Toute la rue
Rue Jeanne Robillon	Au droit du N° 5

➡ **ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des services de la ville d'Eaubonne, Monsieur le Commissaire de Police d'Ermont, Monsieur le chef de la Police Municipale, ainsi que tous les autres agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté.

Eaubonne, le 24 FEV. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutaire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylan SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

